

Convocations transmises par voie dématérialisée le 1^{er} mars 2024

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23)

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Gérard DAVIET, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Christian GATARD, Francis GERARD, Michel GILLOT, Laure JAVELOT, Patrick NOGIER, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Didier VALLEE.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Marie-Annette BERGEOT, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Éric LOIZON, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE.

ETAIENT EXCUSES :

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Sébastien CLEMENT, Philippe CLEMOT, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Franck GAGNAIRE, Jean-Patrick GILLE, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Florent PETIT, Bertrand RITOURET, Bernard SOL, Alice WANNERROY.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Pascale DEVALLEE, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Jacques LEMAIRE, Brigitte PINEAU.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Olivier BOUSSOU, Isabelle DELACOTE, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Patrick MICHAUD, Laurent RICHARD, Sylvie TESSIER.

POUVOIRS :

- M. Philippe CLEMOT donne pouvoir à M. Michel GILLOT
- M. Cédric DE OLIVEIRA donne pouvoir à M. Christian GATARD
- Mme Sylvia GAURIER donne pouvoir à Mme Marie-Annette BERGEOT
- Mme Brigitte PINEAU donne pouvoir à M. SERER

24/03/04 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le comité syndical ayant approuvé la désignation de Madame/Monsieur, Vice-Président, en tant que rapporteur, celui-ci donne lecture du rapport suivant :

A la suite de l'approbation du compte administratif 2023, le Comité syndical est invité à affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, soit un excédent de **119 413,55 €**.

En l'absence de besoin de financement en investissement, il est proposé au Comité syndical de donner au résultat l'affectation suivante :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) **119 413,55 €**

et d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-31 et L 2311-5,

Le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, 1er Premier Vice-Président,

Le Président, Monsieur Christian GATARD, s'étant retiré pour le vote,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ENTERINE à l'unanimité** l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) **119 413,55 €**

Le Premier Vice-Président,



Eric LOIZON